



**M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S**  
 Département de la Haute-Savoie  
 Arrondissement de Bonneville  
 Canton du Mont Blanc

**PROCES-VERBAL  
 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 20 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt le lundi vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le quatorze janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Mesdames Marie-Christine DAYVE, Nathalie DESCHAMPS, Claire GRANDJACQUES, Marie-Christine FAVRE, Messieurs Bernard SEJALON, Gabriel GRANDJACQUES, Michel STROPIANO, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Gilles GRANDJACQUES, Patrice BIBIER-COCATRIX, Alain DELACHAT, Mesdames Monique RACT, Catherine VERJUS, Monsieur Guillaume MOLLARD, Mesdames Véronique CLEVY, Luigna GAGLIARDI, Monsieur Daniel DENERI, Madame Flavie RIGOLE, Monsieur Serge DUCROZ, Madame Corinne COLIN, Monsieur Yves JUILLARD, Madame Céline COLETTI BLANC-GONNET, Monsieur Julien AUFORT, Madame Claudette ABBE-DAVOINE, Monsieur Laurent DUFFOUG-FAVRE, Madame Nadia BEITONE.

**Etaient absents et avaient donné pouvoir :**

Madame Nadine CHAMBEL à Madame Claire GRANDJACQUES  
 Monsieur Olivier HOTTEGINDRE à Monsieur Laurent DUFFOUG-FAVRE

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2019 est adopté par 26 voix POUR, 1 voix CONTRE (Madame Nadia BEITONE) et 2 ABSTENTIONS (Messieurs Laurent DUFFOUG-FAVRE et Olivier HOTTEGINDRE).

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Céline COLETTI BLANC-GONNET ayant été désignée pour remplir ces fonctions, par 28 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur Olivier HOTTEGINDRE), les a acceptées.

**n°2020/001**

**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N°5 – JOURNEE COMPLEMENTAIRE EXERCICE 2019 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Nombre de membres Afférents au Conseil Municipal : 29 En exercice : 29 Quorum : 15 Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29
--

CCBG

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 20 JANVIER 2020**

**N°2020/001**

*Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances*

**DECISION MODIFICATIVE N°5 – JOURNEE COMPLEMENTAIRE EXERCICE 2019  
BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

**Rapporteur** : Madame Marie-Christine FAVRE, adjointe au Maire déléguée aux finances

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modifications budgétaires suivantes, qui n'affectent pas l'équilibre financier de l'exercice.

**VU** l'article L.1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

**ENTENDU** l'exposé,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** la Décision Modificative n°5 du Budget annexe de l'eau au titre de la journée complémentaire de l'exercice 2019.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DEBATS :

- *Monsieur le Maire* : « Cette séance sera brève. La journée complémentaire ayant été omise lors du dernier Conseil municipal, il était obligatoire de vous réunir ce soir avant la date-butoir du 21 janvier ».
- *Madame Marie-Christine FAVRE* : « Sur le budget eau, on peut noter de nombreux arrêts maladie. Il manque 3 000,00 euros de charges de personnel pour clore ce budget. Il faut donc inscrire cette somme en dépenses et réintégrer 3 000,00 euros de remboursement de charges de personnel en recettes ».
- *Elle précise également que contrairement au budget ville, la comptabilisation des provisions est semi-budgétaire sur le budget de l'eau d'où les inscriptions proposées pour les provisions à hauteur de 2 000,00 euros.*

**Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 10.



La secrétaire de séance  
conseillère municipale,

Céline COLETTI BLANC-GONNET.